

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1373

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Collèges publics et privés - Aides aux projets d'actions éducatives - Dispositif collèges au cinéma -

Année scolaire 2016-2017

service: Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Rapporteur: Monsieur le Conseiller délégué Berthilier

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés: Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1373

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

objet : Collèges publics et privés - Aides aux projets d'actions éducatives - Dispositif collèges au cinéma - Année scolaire 2016-2017

service: Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence première de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne, également, comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, elle peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiens.

Parmi celles-ci, figure le soutien à l'action éducative des collèges publics et privés, dont les principes généraux d'organisation et les modalités d'attribution ont été approuvés par délibération n° 2015-0399 du Conseil de la Métropole du 29 juin 2015 et qui est structuré autour de 4 dispositifs : actions liées aux projets d'établissement, collèges au cinéma, collèges en scène, classes à option artistique.

Concernant le dispositif "collèges au cinéma", un appel à candidatures a été adressé aux 113 collèges de la Métropole pour la période scolaire 2016-2017.

Il s'agit de proposer aux élèves de la classe de 6° à la 3°, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans des salles de cinéma. Ils peuvent ainsi se constituer, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une véritable culture cinématographique.

Après examen des demandes et validation du projet par l'Inspection académique, il est proposé de soutenir le projet de 64 établissements, adressant près de 5 500 collégiens au total et représentant une subvention totale de 40 995 €.

La Métropole propose de prendre en charge les frais de places de cinéma, à raison de 7,50 € par élève, soit 3 séances par élève à 2,50 € la place.

Les subventions seront versées sur la base de la présente délibération au cours du 1er trimestre 2017. Le bilan de l'action menée avec certification du service fait devra impérativement être fourni à la fin de l'année scolaire 2016-2017 et, au plus tard, pour le 30 septembre 2017, par chaque collège bénéficiaire de la subvention.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'attribution des aides relatives au dispositif "collèges au cinéma", pour les collèges publics et privés selon l'annexe jointe à la présente délibération ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

- 1° Approuve l'attribution d'une subvention aux collèges publics et privés pour la prise en charge des frais de places de cinéma à hauteur maximale de 7,50 € par élève pour 3 séances de cinéma au titre de l'année scolaire 2016-2017, selon le détail ci-après annexé et pour un montant total de 40 995 €.
- **2° Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2017 opération n° 0P33O4899A fonction 221 compte 657382 pour un montant de 36 795 € et compte 6574 pour un montant de 4 200 €.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.